

COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE SOMME ET LOIRE

Compte rendu du Conseil Communautaire du jeudi 12 Septembre 2013 à 20h00

Présents :

- Mme Edith GUEUGNEAU, Présidente, MM. Jean-Paul DRAPIER, Jean-René LANOIZELE, Hubert LOUIS, Mmes Yvette PACOT, MM. Jean-Paul GAUTHIER, Denis BERTHOT **délégués titulaires de BOURBON LANCY,**
- MM. Guy LAVOCAT, Patrick MARCAUD, Jean DESCHAMPS, **délégués titulaires de CHALMOUX**
- M. François CHANDIOUX, **délégué titulaire de CRESSY SUR SOMME**
- MM. Georges ROUSSELET, Robert MAUPAS, Robert MERLIN **délégués titulaires de CRONAT,**
- M. Maurice FORET, **délégué titulaire de GILLY SUR LOIRE**
- Mme Nathalie PAGNIER, M. Guillaume PAQUIER, Mme Claudette GRIVIAUD **délégués titulaires de GRURY,**
- MM. Daniel MICHAUD, Serge NIVOT, **délégués titulaires d'ISSY L'EVEQUE**
- Mme Chantal DAGOUNEAU, **déléguée titulaire de LESME**
- MM. Bernard MORLET, Michel ROUSSELET, **délégués titulaires de MALTAT**
- M. Bruno POUCHET **délégué titulaire de MARLY SOUS ISSY**
- M. Jean-Paul LARUE, **délégué titulaire de MONT**
- M. Bernard DUFRAIGNE, **délégué titulaire de MONTMORT**
- M. Michel DUCHASSIN, **délégué titulaire de PERRIGNY SUR LOIRE**
- MM. Jean DELIZE, Michel DELORME **délégués titulaires de SAINT AUBIN SUR LOIRE,**
- Mme Christine LIGIER, **déléguée suppléante de STE RADEGONDE**
- MM. Patrick LHUILIER, Jean-Paul GABRIEL **délégués titulaires de VITRY SUR LOIRE**

Secrétaire de séance : M. Georges ROUSSELET

Délégués ayant donné pouvoir :

- Mme Simone CLEMENT à Mme PACOT Yvette
- Mme Nadine LALLEMAND à M. Jean-Paul DRAPIER
- M. Pascal PAILHAREY à M. Jean-René LANOIZELE

Absents excusés:

- Mme Edith PERRAUDIN
- M. Paul RAMEAU
- M. Gilbert VACHET
- Mme Corinne BIDOLLET

I. Approbation du compte rendu de la séance du 11/07/2013

⇒ Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 11/07/2013.

II. Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour

La Présidente demande au conseil communautaire de bien vouloir autoriser l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- 1- Versement de subventions exceptionnelles à trois associations qui participeront au Village des Villages
- 2- Autorisation de signature d'un bail précaire dans le bâtiment Frizot

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** l'ajout de deux points supplémentaire à l'ordre du jour.

III. Finances

A. *Délibérations fiscales 2014*

Conformément à la circulaire préfectorale, les délibérations fiscales doivent être prises avant le 1^{er} octobre 2013 pour une application en 2014. Suite à la reconnaissance de notre territoire en zone de revitalisation rurale, il a été proposé au conseil communautaire de délibérer sur les exonérations à appliquer aux professionnels.

Les propositions suivantes ont été faites :

- **Exonération TFPB de certains établissements hôteliers situés en ZRR** pour les hôtels (pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement) les locaux meublés à titre de gîte rural au sens du 3 de l'article 1459 du CGI les locaux classés meublés de tourisme. La Présidente rappelle que les communes peuvent également prendre cette délibération avant le 1^{er} octobre.

⇒ *Le Conseil Communautaire, moins deux abstentions, ACCEPTE l'exonération de TFPB pour certains établissements hôteliers situés en ZRR.*

- **Exonération de CFE** pour les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires exerçant en ZRR. Pour une durée de 2 à 5 ans à compter l'année qui suit celle de leur installation. Pour cette exonération, le conseil communautaire a fixé à 5 ans la durée d'exonération pour les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires nouvellement installés.

La Présidente rappelle que les communes peuvent également prendre cette délibération avant le 1^{er} octobre.

⇒ *Le Conseil Communautaire, moins une abstention, ACCEPTE l'exonération de CFE pour les médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires.*

Monsieur BERTHOT tient à préciser que la ZRR apporte des avantages aux nouveaux artisans et commerçants qui s'installent mais qu'il ne faut pas oublier aussi ceux déjà présents sur le territoire.

La Présidente précise qu'il peut aussi y avoir des avantages pour les acteurs économiques déjà présents notamment des avantages sur les charges sociales. Elle informe le conseil qu'une plaquette sur les différents avantages liés à la ZRR est en cours d'édition. Cette plaquette sera à destination des artisans commerçants, des comptables et des notaires. Et que des réunions d'information avec les services de l'état pourront être organisées.

B. *Exonération TEOM établissements spéciaux 2014*

La Communauté de Communes a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le canton de Bourbon-Lancy. Conformément au code général des impôts des exonérations peuvent être appliquées aux établissements à caractères industriels et commerciaux.

Le conseil Communautaire doit fixer une liste d'établissements pouvant être exonérés de TEOM.

Proposition de la commission environnement que la liste des établissements exonérés soit fixée comme suit :

Centre de Réadaptation Fonctionnel " Le Bourbonnais"

Hôpital d'Aligre

Etablissement Thermal

Agri Sud Est

ALDI MARCHE

INTERMARCHE

BRICOMARCHE

ATAC

AQUADIS LOISIRS

Restaurant d'entreprise FPT

LABORATOIRE D'ANALYSES NAVETAT

SCM St NAZAIRE

⇒ *Le Conseil Communautaire, moins deux oppositions, ACCEPTE la liste des établissements exonérés de TEOM telle que fixée ci-dessus pour l'année 2014.*

Monsieur LAVOCAT tient à préciser que chaque année nous votons une liste d'établissements exonérés de TEOM mais que c'est injuste car certains de ces établissements, de ce fait arrivent à payer moins cher que des particuliers qui ont une grande maison.

C. Redevance spéciale OM 2013

La Présidente rappelle la délibération du 27 septembre 2012 par laquelle le Conseil Communautaire avait fixé la liste des établissements exonérés de TEOM pour 2013. Elle informe ensuite le Conseil que pour ces établissements une redevance spéciale ordures ménagères doit être instituée.

Sur proposition de la commission environnement, une augmentation de 5% par rapport à 2012 a été proposée donnant les montants suivants :

➤ Centre de Réadaptation Fonctionnel " Le Bourbonnais" 7, rue de la Roche – 71140 BOURBON-LANCY	1 334.94 €
➤ Hôpital d'Aligre Allée d'Aligre – 71140 BOURBON-LANCY	2 668.78 €
➤ Etablissement Thermal 7, place d'Aligre – 71140 BOURBON-LANCY	1 838.55 €
➤ Agri Sud Est 3, rue d'Autun – 71140 BOURBON-LANCY	612.84 €
➤ ALDI MARCHE Route de Nevers – 71140 BOURBON-LANCY	612.84 €
➤ INTERMARCHE Route de Digoin – 71140 BOURBON-LANCY	612.84 €
➤ BRICOMARCHE Route de Digoin – 71140 BOURBON-LANCY	612.84 €
➤ ATAC Avenue E. & C. Puzenat – 71140 BOURBON-LANCY	612.84 €
➤ AQUADIS LOISIRS Sangué – 58700 LURCY LE BOURG	612.84 €
➤ Restaurant d'entreprise FPT Avenue E. & C. Puzenat – 71140 BOURBON-LANCY	1 404.85 €
➤ LABORATOIRE D'ANALYSES NAVETAT Route de Digoin – 71140 BOURBON-LANCY	170.41 €
➤ SCM St NAZAIRE Route de Digoin – 71140 BOURBON-LANCY	170.41 €

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE les montants de redevance spéciale proposés par la commission environnement.*

D. Décision modificative budget principal

Fonctionnement

Dépenses

C/6811	Dotations aux amortissements	+	5 183 €
C/020	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-	5 183 €

Investissement

Recettes

C/28031	Dotations aux amortissements	+	5 183 €
C/1328	Autres subventions	-	5 183 €

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la décision modificative n°1 du Budget Principal

IV. Environnement

A. Signatures conventions Eco DDS, Eco Mobilier, Corepile

La Présidente informe le Conseil Communautaire que de nouvelles filières se sont mises en place par le biais d'éco-organismes pour la collecte des déchets en déchèterie.

Elle informe ensuite le Conseil Communautaire que nous avons pris contact avec :

*** Eco mobilier**

L'objectif de cette filière qui valorise les matelas, sièges, meubles en bois ou panneaux de particules, est d'atteindre 45% de recyclage et de valorisation à fin 2015 et 80% de valorisation pour fin 2017 afin de réduire la mise en décharge de 20 % maximum.

Des soutiens nous seront versés :

Part fixe par point de collecte : 2500€par an

Part variable par point de collecte : 20€par tonne de déchets collectés.

*** Eco DDS (pour les produits toxiques)**

Filière de récupération des produits toxiques :

o Soutiens financiers :

- Phase transitoire 2013, au prorata de la date d'adhésion :
 - *Fixe par déchetterie : 812 euros*
 - *Communication locale : 0,03 euros/habitant**
 - *Forfait de compensation des coûts opérateurs pour les DDS ménagers: 0,20 euros/habitant**
- Phase opérationnelle dès le 1^{er} janvier 2014 :
 - *Fixe par déchetterie : 812 euros*
 - *Communication locale : 0,03 euros/habitant**
 - *Prise directe des contrats opérateurs*
 - *Formation des agents de déchetterie.*

* Corepile : Collecte gratuite des piles.

* extension du contrat de collecte des DASRI avec la collecte médicale sur la déchèterie d'Issy l'Evêque :

Coût annuel : 391.38€TTC

Il a été proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la signature des conventions avec ces éco-organismes

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** la Présidente à signer les différentes conventions et à payer le coût annuel s'y afférent pour la collecte des DASRI.

B. Modification règlement intérieur déchèteries

La Présidente rappelle qu'au moment de la fusion des règlements intérieurs des déchèteries avaient été élaborés pour chaque déchèterie.

Sur ces règlements, il était mentionné que les habitants du Canton d'Issy l'Evêque devaient aller à la déchèterie d'Issy l'Evêque et ceux du Canton de Bourbon à la déchèterie de Bourbon-Lancy.

Sur proposition de la commission environnement il a été proposé au Conseil Communautaire d'enlever ces critères restrictifs.

De plus, il convient de modifier le règlement intérieur de la déchèterie d'Issy l'Evêque afin d'y inclure l'ouverture le jeudi matin.

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** les modifications des règlements intérieurs des déchèteries et **AUTORISE** la Présidente à signer les nouveaux règlements intérieurs.

C. SPANC : Modification règlement intérieur

La Présidente propose d'apporter la modification suivante sur le règlement intérieur du SPANC : modifier à la page 13 Article 27

la phrase "est facturé à l'occupant de l'immeuble, titulaire de l'abonnement de l'eau "
remplacer par "est facturé au propriétaire de l'habitation".

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la modification du règlement intérieur du SPANC et **AUTORISE** la Présidente à signer le nouveau règlement intérieur.

D. Signature contrat d'entretien benne OM Issy

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'autoriser la signature du contrat d'entretien du camion benne OM avec la société FAUN.

TARIF : 1980€HT / an

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **AUTORISE** la Présidente à signer le contrat d'entretien de la benne OM avec la société FAUN.

E. Demande de subvention FDMD pour acquisition conteneurs pour ressourcerie

La Présidente informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de notre partenariat avec l'agence du patrimoine au niveau de la ressourcerie et afin d'être opérationnel, nous devons acquérir des bacs maritimes pour chaque déchèterie. Cet achat peut être subventionné par le FDMD (fonds départemental de maîtrise des déchets) à hauteur de 60%.

La Présidente informe le conseil communautaire qu'une consultation a été lancée pour l'achat de ces caissons donnant le résultat suivant :

Nom société	Tarif	Nombre de site livré	Avec ou sans déchargement	volume caisson
DENIOS	11599 € net hors TVA	Livraison 2 sites	sans déchargement	1 caisson 38m3 et 1 de 18,41m3
AGEC	8551,40 TTC	livraison 2 sites	avec déchargement	1 caisson 33m3 et 1 de 15,76m3 (caisson 33 m3 premier voyage ayant déjà servi mais comme neuf)
APIE	9454,38€ TTC	livraison 2 sites	avec déchargement	1 caisson de 31 m3 et 1 de 22,75m3
GILLARD	8479,64€ TTC	livraison 2 sites	avec déchargement	1 caisson de 31 m3 et 1 caisson de 23 m3

Elle propose que la société GILLARD soit retenue.

Elle propose le plan de financement suivant:

Coût des 2 caissons :

7090€HT

Demande de subvention FDMD 60%	4252€
Fond propre	2836€

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE de retenir la société GILLARD, APPROUVE ce plan de financement et charge la Présidente de présenter un dossier de demande de subvention auprès du FDMD.*

V. Social

A. Signature des conventions avec C'mobil

La Présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 28 juin dernier, il a été décidé de modifier le règlement intérieur et les modalités d'accès du service mobilité afin d'être en cohérence avec le fonctionnement de c'mobil (plateforme mobilité du Charolais Brionnais).

Elle précise que plusieurs rencontres ont été réalisées entre nos 2 structures afin de travailler sur les modalités de partenariat.

Suite à ces réunions de travail, il a été proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention entre C'mobil et la CCESL. Avec ce partenariat notre Communauté de Communes mettra à disposition de C'mobil 2 scooters.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à signer les conventions avec C'mobil.*

Suite à cette délibération, Monsieur Drapier tient à préciser que le CCAS de Bourbon-Lancy qui était propriétaire de 4 scooters a voté favorablement pour la rétrocession de ce matériel à la CCESL ainsi que les véhicules et matériels du portage de repas et de l'épicerie sociale.

La Présidente remercie Monsieur DRAPIER pour cette rétrocession et de ce fait, demande au conseil communautaire de bien vouloir délibérer pour accepter cette rétrocession et l'autoriser à régler les frais s'y afférent notamment pour les frais de carte grise.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE ces rétrocessions et AUTORISE la Présidente à régler les frais s'y afférent.*

B. Répartition facturation portage de repas suite à adhésion CARSAT

La Présidente rappelle que lors du Conseil Communautaire du 28 juin, les élus ont approuvé la signature de la convention avec le CARSAT Bourgogne pour la mise en place du tiers payant. Suite à cette convention et afin d'appliquer le tiers payant le plus rapidement possible, il a été demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser la répartition de la facturation en deux parts. La part prise en charge CARSAT et la part reste à charge pour l'utilisateur.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE la répartition de la facturation CARSAT telle que détaillée ci-dessus.*

VI. Affaires générales

A. Augmentation du temps de travail de la deuxième chargée de missions, annulation création poste technicien

La Présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 27 mai 2013, les élus avaient validé la création d'un poste de technicien territorial. Suite à l'appel à candidature lancé, nous avons reçu 2 candidatures qui ne correspondaient pas au profil recherché.

De ce fait elle propose au conseil communautaire d'augmenter le temps de travail de la deuxième chargée de mission à temps plein. Deux chargées de missions travailleront donc à temps plein et en complément du travail sur l'accueil elles pourront travailler sur d'autres dossiers de la Communauté de Communes.

Elle propose que Julie travaille en renfort de Direction avec Amandine.
Proposition temps plein pour Lina à partir du 1^{er} octobre 2013.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le passage à temps plein du poste de Lina à compter du 1^{er} octobre 2013, ANNULE la création du poste de technicien territorial créé lors du conseil du 27 Mai, CHARGE la Présidente de modifier le tableau des effectifs en fonction de ces éléments.*

B. Mise à disposition gratuite bus pour tournoi national de pétanque des 21 et 22 septembre

La Présidente informe le Conseil Communautaire que les 21 et 22 septembre prochain se déroulera à Bourbon-Lancy le tournoi national de pétanque. Elle informe ensuite le Conseil que suite à une demande du club de pétanque local, le bus et le chauffeur de la Communauté de Communes soient mis à disposition gratuitement. Elle demande au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser cette mise à disposition gratuite.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE la mise à disposition gratuite du bus de la CCESL et du chauffeur pour le national de pétanque.*

C. Village des Villages : autorisation Cté de Communes pour paiement panneaux et émission de titres aux communes.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que dans le cadre de la manifestation Village des Villages, chaque commune a fait réaliser un panneau servant à mettre en valeur le patrimoine et les activités culturelles présentes sur son territoire.

Afin de faciliter la facturation à notre prestataire, il a été proposé au Conseil Communautaire que la CCESL paie l'intégralité de la facture et qu'ensuite soit envoyé à chaque commune, un titre de recette en fonction du nombre de panneaux commandés.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE la Présidente à régler l'intégralité de la facture pour les panneaux et à présenter ensuite à chaque commune un titre de recette correspondant au nombre de panneaux commandés.*

D. Conventions sport et musique avec la ville de Bly : signature d'un avenant

La Présidente rappelle que lors du conseil communautaire du 21 décembre 2012, les élus ont validé la signature des conventions de mise à disposition de personnel, avec la ville de Bourbon-Lancy, pour la réalisation des activités sport et musique.

Il a été proposé au Conseil Communautaire d'approuver la signature d'un avenant prenant en compte les heures réalisées en plus. 26.5h pour la musique et 25.5h pour le sport.

⇒ *Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE cet avenant et CHARGE la Présidente de signer celui-ci.*

VII. Points supplémentaires

1. Versement de subventions exceptionnelles à trois associations qui participeront au Village des Villages

La Présidente informe le Conseil Communautaire que trois associations ont demandé une participation financière pour participer au Village des Villages car celles-ci ont des frais de déplacement à payer aux intervenants. Elle propose que soient versées les subventions suivantes :

100€ au temps du Trad

100€ au foyer rural de Grury

150€ à 6^{ème} sens.

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions.

2. Autorisation de signature d'un bail précaire dans le bâtiment Frizot

La Présidente informe le Conseil Communautaire d'une demande d'une personne qui souhaite créer un centre de formation sur Bourbon-Lancy. Centre de formation pour FIMO, CACES, Gestes et postures.

Le bâtiment Frizot correspond parfaitement aux besoins de Monsieur Gigon, gérant de GGN Formations: de 524.5m² (80.4 m² de bureau et sanitaires et 444.1 m² dans le grand bâtiment) en intérieur et 300m² en extérieur.

La Présidente propose d'appliquer le tarif qui a tout le temps été appliqué lors de la signature des baux précaires :

- 80.4 x 1.5€ = 120.60€ pour la partie bureaux, sanitaires, réfectoire.
- 441.1 x 0.80€ = 352.88€ pour la partie dans le grand bâtiment
- 300 x 0.21€ = 63€ pour l'extérieur.

Soit une location de 536.48€ par mois. (6437.76€ annuel)

La Présidente propose de signer un bail précaire de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2013.

Elle demande ensuite au conseil communautaire à ce que le loyer soit versé qu'à compter du 1^{er} janvier 2014 car pendant la période : 1^{er} octobre 2013 – 31 décembre 2013, le futur locataire s'engage à réaliser dans le bâtiment des travaux à ces frais.

⇒ Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** la signature d'un bail précaire avec Monsieur GIGON à compter du 1^{er} octobre 2013 pour une période de 12 mois.

APPROUVE le montant du loyer de 536.48€ par mois. **AUTORISE** la mise à disposition gratuite du local du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013, période pendant laquelle Monsieur Gigon s'engage à réaliser des travaux dans le bâtiment à ses frais. **PRECISE** que le premier versement de loyer interviendra à compter du 1^{er} janvier 2014.

VIII. Questions diverses

A. Programme de formation

La Présidente informe le Conseil Communautaire que suite au mois de la formation organisé en juin 2013, conjointement avec la CCI, la CMA et la BGE, une nouvelle session de formation aura lieu en fin d'année 2013 et courant 2014. Suite à la consultation des artisans/ commerçants différents thèmes ont été retenus dont : les premiers secours, les marchés publics, la création d'un site internet...

La Présidente informe le Conseil Communautaire que sera comme pour la première session, envoyé aux commerçants/ artisans du territoire le calendrier des formations pour le second semestre 2013, puis dans un second temps sera envoyé celui des formations du premier semestre 2014.

Le Calendrier des formations pour 2013 est le suivant :

THÈME	DATE(S)	LIEU	ORGANISÉE PAR
Améliorer l'accueil et les techniques de vente	Les lundis 14 et 21 octobre 2013	Siège de la CCESL	CCI
Concevoir et mettre en œuvre des vitrines attractives	Le lundi 18 novembre 2013	Siège de la CCESL	CCI
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Premiers Secours	les mardis 19 et 26 novembre 2013	Siège de la CCESL	CMA
Création de Site internet	les jeudis 21, 28	au Cyber-PIJ	CMA

Niveau 1	novembre, 5 et 12 décembre 2013	de Bourbon- Lancy, Carrage bâtiment A
-----------------	------------------------------------	--

Un bulletin d'inscription distinct pour la CMA et pour la CCI ainsi que le détail de chaque formation est fourni dans le document de communication.

Le calendrier des formations à venir est le suivant :

THÈME	DATE(S) PROVISOIRE(S)	LIEU POSSIBLE	ORGANISÉE PAR
Appel d'offre (en 3 parties : Rédaction du mémoire technique, législation, réponse dématérialisée)	Le 20 janvier et les 6 et 20 février 2014	Siège de la CCESL et au Cyber-PIJ de Bourbon- Lancy, Carrage bâtiment A	CMA
Média sociaux pour entreprise	Le lundi 23 juin 2014	au Cyber-PIJ de Bourbon- Lancy, Carrage bâtiment A	CCI

THÈME	DATE(S) PROVISOIRE(S)	LIEU POSSIBLE	ORGANISÉE PAR
Création de site internet Niveau 1	Avril/mai 2014		
Sauveteur Secouriste du Travail	Avril/mai 2014		
Prendre la Parole en Public	Les lundis 17 et 24 février 2014	Siège de la CCESL	CCI
Établir un devis conforme et faire échec aux impayés	16 et 17 juin 2014	Siège de la CCESL	CMA
Établir les tableaux de bords de de suivi de mon entreprise	Les lundis 10, 17 et 24 mars 2014	au Cyber-PIJ de Bourbon- Lancy, Carrage bâtiment A	CMA

B. Permanences Habiter Mieux

La Présidente rappelle que la convention Habiter mieux a été signée avec Monsieur le Préfet le 30 Août dernier. Elle rappelle également la signature des conventions avec l'ADIL et le CAUE pour la réalisation de permanences d'information habitat en alternance sur le territoire de Bourbon-Lancy et sur le territoire d'Issy l'Evêque.

De ce fait la Présidente informe le Conseil Communautaire ces permanences seront réalisées le 3^e lundi de chaque mois et que la première débutera en septembre à Bourbon-Lancy.

La Présidente informe le Conseil qu'une communication sera réalisée à la CCESL et dans chaque commune.

C. Villages des villages

La Présidente profite du Conseil Communautaire pour remercier l'ensemble des élus qui se sont investis dans cette manifestation et surtout Maurice FORET qui a été en charge de l'organisation de cette grande manifestation.

Elle rappelle que cette idée est née au moment de la fusion où les élus ont voulu créer une manifestation sur laquelle chaque commune pourra montrer son patrimoine et ses activités culturelles.

La Présidente laisse ensuite la parole à Monsieur FORET, qui a son tour tient lui aussi à remercier vivement l'implication des élus. Il précise que pour lui s'était très agréable de voir l'implication à chaque commune à chaque réunion. Car effectivement chaque mois depuis janvier, une réunion sur ce thème était organisée.

Il informe ensuite le conseil communautaire que les invitations à l'inauguration sont en train d'être envoyées que chaque personne recevra une invitation accompagnée du programme des animations sur ces deux journées.

La Présidente reprend la parole et précise que le repas du samedi soir, sur réservations, sera organisé par les Jeunes Agriculteurs des Cantons d'Issy l'Evêque et Bourbon-Lancy au tarif de 15€ pour les adultes et 7€ pour les enfants.

La Séance a été levée à 22h45

La Présidente,
E. GUEUGNEAU



A la fin du Conseil Communautaire deux élus ont demandé la parole :

Monsieur Daniel MICHAUD est intervenu par rapport à la réforme des cantons où il a été décidé que les Maires rédigent un courrier commun pour demander à Monsieur le Préfet que les cantons d'Issy l'Evêque et de Bourbon-Lancy ne soient pas dissociés.

Monsieur Maurice FORET est intervenu par rapport à la problématique de l'hôpital où le personnel est en souffrance. Il souhaitait également avoir plus d'informations sur les travaux en cours et explique que l'inquiétude s'installe suite à de nombreuses rumeurs sur les malfaçons liées à ces travaux.

Monsieur DRAPIER informe les élus qu'une demande de visite a été faite. Il informe également que le recrutement d'une nouvelle direction est en cours.